

## **Accidents du travail : Pas d'économies sur nos vies.**

Dans son rapport pour l'année 2024, l'assurance maladie recense 1297 morts liées au travail (10 de plus qu'en 2023) dont 219 en maladies professionnelles (14 décès supplémentaires par rapport à 2023) et 764 accidents du travail (5 de plus que l'année précédente).

Ce chiffre insupportable est par ailleurs bien en dessous de la réalité puisqu'il ne comprend que partiellement les accidents du travail. En effet, une partie des accidents survenus ne sont pas déclarés comme tels, les employeurs faisant en sorte que les déclarations ne soient pas faites pour ne pas engager leur responsabilité. De plus, les accidents survenus dans la fonction publique ainsi que pour les agriculteurs et agricultrices notamment n'y sont pas intégrés.

Si le secteur de l'industrie est une nouvelle fois particulièrement touché par les accidents du travail mortels, il faut souligner la forte hausse dans deux secteurs qui sont ceux des transports et de l'alimentation avec 13% et 20% d'augmentation. Les jeunes ne sont pas épargné-es, en raison d'un recours croissant aux stages et à l'apprentissage.

**Pour Solidaires, ces chiffres sont inacceptables. Personne ne devrait perdre sa vie à la gagner. Ces accidents et décès sont le reflet d'organisations pathogènes du travail mises en place pour faire passer les profits avant la santé, la sécurité et la vie des travailleurs et des travailleuses. La précarité, la sous-traitance en progression accentuent aussi le nombre d'accidenté-es. Enfin, les agent-es de contrôle de l'inspection du travail sont de moins en moins nombreux pour contrôler les employeurs, de même les agent-es de la CARSAT, et donc moins de contrôle induit plus d'accidents.**

Pour aider les salarié-es face à ces risques, Solidaires continue de mener son [plan d'action contre les accidents du travail](#) qui propose aux travailleuses et travailleurs des outils pour déclarer, réparer et prévenir les accidents du travail. Il est indispensable que le sujet de la santé au travail s'impose.

Solidaires s'implique également dans [les assises de la santé et de la sécurité des travailleuses et des travailleurs](#) et chaque 28 avril dans la journée mondiale de la santé et la sécurité au travail.

**Pour que personne ne perde sa vie à la gagner, Solidaires revendique :**

- Le rétablissement des CHSCT (comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) dans le privé comme dans la fonction publique, dont les prérogatives ont été largement édulcorées avec leur intégration au sein des comités sociaux.
- Une politique pénale du travail sévère poursuivant les employeurs en cas de manquements aux règles de prévention des risques professionnels et les condamnant fermement en cas d'accidents graves au travail.
- Un contrôle accru de la mise en œuvre des DUERP (documents uniques d'évaluation des risques professionnels) dans toutes les entreprises.
- La suppression du recours à la sous-traitance et à l'intérim dans toutes les activités à risques (BTP, nettoyage, agriculture, nucléaire...).
- L'élargissement du droit de veto à propos des questions de santé.
- La création d'une instance en santé et conditions de travail dans les entreprises de plus de 20 salarié·es.
- La mise en place d'un service public de santé au travail et la création d'un corps de médecin du travail indépendant des directions d'entreprises, avec une forte augmentation du recrutement.
- Une indemnisation intégrale de toutes les victimes, et de leurs ayants droit, d'accidents du travail et de l'ensemble des maladies dues au travail, au-delà des seules maladies professionnelles actuellement reconnues.
- L'élargissement de la liste des maladies professionnelles notamment aux maladies psychiques et aux polyexpositions à des produits nocifs.

*Paris, le 24 novembre 2025*